

10^{c.}

Journal du Lot

10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUCLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La Conférence de Washington et l'absence de M. Briand. — La crise allemande. La faillite boche et les espoirs des nationalistes. — Les économies de nos dirigeants !... — L'échéco grec.

M. Briand a l'intention d'assister en personne à la Conférence de Washington. Le Conseil des ministres qui a discuté de la question ne semble voir aucun inconvénient à ce projet.

L'absence de M. Briand sera de plusieurs semaines. On conçoit mal une pareille décision au moment où des discussions importantes auront lieu devant les Chambres. La session parlementaire sera très chargée. En dehors du budget qu'il conviendrait de discuter avec persévérance pour éviter les désastres douzièmes provisoires, les événements intérieurs et extérieurs vont obliger le Parlement à envisager des décisions graves. Comment le ministère pourra-t-il prendre position sans la présence de son chef ?

Du moins, sa présence à Washington peut-elle avoir, pour la France, des conséquences particulièrement heureuses ? C'est douteux. On discutera en Amérique, presque exclusivement, des questions anglo-américaines. Au point de vue du désarmement on se préoccupera des armements maritimes, et, ici encore, c'est l'intérêt anglo-américain qui est en jeu. On comprend, dès lors, que le voyage de M. Lloyd George soit nécessaire, mais celui de M. Briand ? Ne serait-il pas avantageusement remplacé par un diplomate de carrière ?

Il semble bien que M. Briand serait plus utile à son pays en restant à son poste alors que des assauts nombreux seront livrés au ministère. Notre confrère Gauvain nous paraît voir juste en écrivant :

« De puissantes raisons d'ordre intérieur et extérieur s'opposent à l'exécution du projet de M. Briand. Aucune ne milité en sa faveur. Nous regrettons que les membres du Cabinet n'aient pas tenté par leurs observations amicales de les faire admettre par leur président. En tout cas il appartient au Parlement de se prononcer en dernier ressort. »

La crise intérieure allemande persiste et s'aggrave. Von Kahr a démissionné pour obéir à Berlin, mais la Bavière nationaliste ne désespère pas de l'obliger à rentrer en scène.

Partout, dans les grands centres, les éléments nationalistes préparent la résistance au gouvernement « républicain » de Berlin. Le chancelier lutte avec énergie. Aura-t-il le courage d'aller jusqu'à la répression violente qui seule triompherait de l'opposition réactionnaire en brisant un mouvement qui vise à la restauration de la monarchie ?

On a laissé les pangermanistes poursuivre, depuis l'armistice, une campagne dangereuse. Partout le peuple est convaincu qu'il faut organiser la résistance à l'exécution du traité de Versailles. Il est difficile aux dirigeants de Berlin de remonter le courant. Et comme on les croit incapables d'obtenir une « révision » jugée indispensable, on estime que la République doit être renversée pour faire place à un gouvernement fort qui, seul, assurera la revanche du pays. C'est la théorie des agitateurs bavarois et des nationalistes de toute la Germanie. M. Wirth doit triompher de ce mouvement s'il veut sauver le nouveau régime !

Mais les éléments nationalistes ne spéculent pas seulement sur la restauration monarchique, ils fondent de grands espoirs, aussi, sur la faillite du pays. Par ce moyen, ils espèrent soustraire l'Allemagne à ses obligations envers l'Entente. La haute finance et la grande industrie aident de leur mieux à la baisse du mark « afin, dit le Temps, de diminuer d'une manière facile, le coût des produits et d'augmenter ainsi leurs débouchés. On a espéré ainsi inquiéter les industriels anglais et américains par cette menace d'une formidable exportation allemande à des prix avilis ; on a espéré surtout obtenir de l'Entente une réduction de ce que l'Allemagne doit au titre des réparations en démontrant que le Reich est insolvable et qu'avec la meilleure volonté du monde il ne saurait faire face à ses obligations. »

Les Alliés sauront éviter le piège. Ils ne seront pas dupes d'une manœuvre qui a pour but d'arriver à la ruine de l'Etat, tandis que les habitants s'enrichiraient prodigieusement et que la finance et l'industrie allemande se constituent de formidables réserves à l'étranger grâce à la fuite des capitaux.

Les Alliés ont une créance sur l'Allemagne, ils sauront trouver dans le pays, qui a des richesses naturelles exploitables, des revenus qu'ils sauront faire valoir.

Quand les Allemands auront compris qu'une faillite cynique ne saurait les libérer de leur dette, ils modifieront leur tactique coupable.

Nos dirigeants ne cessent de parler des économies nécessaires. L'intention est louable. Le malheur est qu'on en reste à l'intention ; et c'est vraiment bien peu pour alléger le formidable budget de dépenses dont le total croissant compromet le relèvement du pays.

Tout le monde sait, par les multiples exemples publiés, ce qu'est l'inventaire des stocks. L'Etat a acheté fort chers les stocks anglais et américains. Bridée par la bureaucratie néfaste, la liquidation se traduit par des pertes formidables, là où des particuliers actifs eussent réalisés des bénéfices appréciables. Aux exemples innombrables déjà donnés, il convient d'en ajouter un nouveau, rapporté par le « Réveil Economique » et la « Dépêche du Nord ». Il s'agit du camp de Vitry-en-Artois.

Aux environs de cette ville, sur une étendue de six hectares, l'Administration fit déposer un stock de 280.000 couvertures, absolument neuves, achetées aux Anglais.

Il était permis d'espérer que ces couvertures seraient mises en vente tout au moins au début de l'hiver 1919-1920. Il n'en fut rien.

On recouvrit ces milliers de couvertures de toiles Bessonneau ; et on résista aux demandes d'achats. Les toiles Bessonneau se détruisirent petit à petit ; on les remplaça par quelques bâches qui s'usèrent à leur tour.

Devant une pareille situation, on emplaça bâches, — ou plutôt débris de bâches — à côté des couvertures ; et on abandonna celles-ci à leur triste sort ! Aujourd'hui, elles ne forment plus qu'un amas de pourriture immonde, qui ne mérite pas le nom de chiffons parce que les personnes qui s'occupent de ce commerce les déclarent inutilisables même pour les fabricants de papier.

Lorsque ces couvertures étaient neuves, on aurait pu les vendre 10 à 12 francs pièce, prix manifestement inférieur ; et on aurait encore rendu service aux sinistrés.

Ce sont trois petits millions bêtelement perdus par l'Etat.

Il y a un complément savoureux à l'histoire : Deux gardiens, payés 25 francs chacun par jour, furent affectés à la surveillance du dépôt. Ils sont en fonctions depuis plus de deux ans... et ils continuent leur surveillance inutile ! Quant aux propriétaires des terrains, ils attendent qu'on veuille bien leur restituer leurs terres.

En totalisant la perte, les frais et les indemnités légitimement dues aux propriétaires on arrive, paraît-il, au total de 4 millions.

Et voilà le merveilleux résultat obtenu par l'Etat-mercenaire. Il est vrai que les contribuables sont là pour payer les violons... ce pendant que les deux gardes surveillent des couvertures en putréfaction en touchant leurs 50 francs quotidiens !!!

On est toujours sans nouvelles précises de l'offensive espagnole qu'on affirme, pourtant, donner d'excellents résultats.

Par contre, il semble se confirmer que les Grecs ont essuyé un indiscutable échec qui les a contraints à un recul. Cet événement... imprévu, alors qu'on avait annoncé la prise imminente d'Angora, soulève une légitime émotion chez les Hellènes. (Le Bulletin Hellenique, numéro 12, du 15 septembre, écrit page 82 : « Les Grecs quand ils auront atteint Angora, détruit tous les dépôts et ouvrages militaires, démobiliseront probablement une partie de leur armée... »). Le but n'est donc pas atteint et les Hellènes ont mauvaise grâce à dire aujourd'hui : « Nous ne visions pas Angora parce que notre victoire est définitive. » En attendant, les télégrammes d'Athènes affirment

que la situation du ministère est compromise.

Constantin fera sagement de hâter une solution par une médiation de l'Entente. La colère des foules est terrible et la patience des Grecs doit être à bout !...

A. C.

INFORMATIONS

En pays occupés

La Haute Commission interalliée des territoires rhénans a décidé qu'elle se réserve, dorénavant le droit d'interdire définitivement les publications qui ont été l'objet de deux suspensions. La Haute Commission a demandé au commissaire d'empire d'attirer l'attention de son gouvernement sur le rôle néfaste que présente l'attitude de certains journaux allemands dans le rétablissement des relations pacifiques en Europe.

En Silésie

Les autorités alliées viennent d'arrêter, à Kattowitz, le capitaine d'Hochberg, organisateur du détachement pour les suppressions, chargé spécialement de supprimer les Polonais nuisibles à l'intérêt allemand.

Au Maroc espagnol

Les troupes espagnoles sont entrées dans Nador d'où les Maures ont été délogés après un combat terrible à l'arme blanche. L'ennemi résista avec acharnement, mais bientôt débordé, s'enfuit. La retraite se transforma alors en véritable déroute sous le feu nourri des pièces de marine. A Nador, les troupes espagnoles ont délivré de nombreux prisonniers.

Un vapeur français saute sur une mine

Selon un message du Lloyd de Constanza, le vapeur français Sophie, ancien vapeur russe Truf, avec 700 tonnes de charbon, venant de Zounguldak, et allant à Braïla, a heurté une mine et a coulé au large de Constanza. L'équipage a pu être sauvé.

CHRONIQUE LOCALE

LA BONNE SANCTION

On continue à se plaindre et ce n'est pas sans raison, de la vitesse exagérée de certaines autos. Ce n'est pas seulement à Cahors, il en est presque partout de même. Et partout d'identiques réclamations, protestations s'élèvent contre les chauffeurs.

Des mesures sont proposées, toutes plus ou moins efficaces pour obtenir un ralentissement normal des autos, au moins dans la traversée des villes et villages.

C'est là, en effet, que les autos occasionnent le plus de désagréments et d'accidents. Aussi, on a proposé l'installation de barrières à l'entrée et à la sortie des villes. Moyen peu pratique a-t-on dit. Pourquoi ? Nul ne l'a encore expliqué.

Eh bien, un de nos confrères de l'Aveyron, semble avoir trouvé le vrai moyen de calmer l'ardeur des chauffeurs.

Il demande qu'un député soutienne un projet de loi punissant d'une forte, très forte amende tout conducteur d'auto qui traverse une ville ou un village à une allure trop rapide.

Mais où le projet est particulièrement intéressant, c'est qu'il laisse la presque totalité du produit de l'amende à la commune sur le territoire de laquelle le procès-verbal sera dressé.

Ce produit servirait à l'entretien des routes mises en si piteux état par le plus grand nombre de véhicules qui circulent.

Il n'y aurait que les mauvais chauffeurs qui seraient victimes de leur imprudence et de leur indifférence à l'égard des piétons. Ils ne pourraient pas dire, comme lorsqu'ils écrasent un de ceux-ci : « Bah ! je suis assuré ! » et filer de plus belle.

Ils paieraient l'amende, la forte amende, et pour beaucoup de conducteurs, donner de l'argent serait la plus dure des sanctions.

Mais il faut que le Parlement vote cette loi : hélas ! nombreux sont les parlementaires qui ne voyagent qu'en auto, dans leur circonscription ! La voteront-ils ? Hum ! Il y a encore de beaux jours pour les écraseurs !

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Sont décorés de la médaille militaire :

Les sergents Callaud, Delon, Martin, Mingot ; les caporaux Lagrange, Rougerie ; les soldats Bouté, Bousse-nat, Duffaut, Gil, Lafon, Lagarrigue, du 7^e d'Infanterie.

Justice de paix

M. Chanabier, juge de paix de Monthureux-sur-Saône, (Vosges), est nommé sur sa demande, à Montcuq en remplacement de M. Laval, décédé.

Enregistrement

M. Frappier, receveur de 5^e classe de l'enregistrement à Lalbenque, est nommé receveur de 4^e à Tocane-Saint-Apre (Dordogne).

M. Rémond, receveur de 6^e classe à Couiza (Aude) est nommé de 5^e à Lalbenque.

La Conférence du 10

Nous recevons, avec prière d'insérer les deux lettres suivantes :

Luzehé, le 19 septembre 1921

Monsieur le Directeur,

A propos de la conférence qui avait été organisée le 10 septembre au théâtre de Cahors, sous les auspices de la Fédération des mutilés du Lot, et au cours de laquelle M. Peyriga devait traiter la question des « Victimes de la guerre », vous avez exprimé le regret, dans un de vos derniers numéros, de n'avoir pas constaté que le chef de cabinet du Ministère des Pensions eût écrit ou téléphoné pour assister à cette conférence, et ce même soir 10 septembre, il n'est pas imposé aux membres du Bureau de la Fédération et aux camarades de Cahors, non plus qu'à M. Delmas, député, et au public cahorain, de venir assister à la conférence, une attention dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle ait été singulièrement décevante.

Mais je connais trop mon collègue et ami Peyriga et je conçois trop surtout la fidèle sympathie qu'il a vouée aux mutilés et aux combattants pour avoir jamais pensé qu'il eût pu se rendre coupable volontairement d'une incorrection aussi grave, qui consiste à promettre formellement et à ne pas tenir sans avertir d'aucune façon les intéressés.

J'avais raison de penser cette chose — et de la dire même — puisque la lettre ci-dessus que j'ai reçue hier, apporte la preuve évidente que la responsabilité de cet incident regrettable ne peut pas retomber sur le conférencier.

Veillez agréer etc...

Roger PINEL.

Paris, le 17 septembre 1921

Monsieur et cher collègue,

J'ai reçu votre mot, et je regrette très sincèrement le malentendu que je n'ai pas occasionné et que j'avais tout fait pour éviter.

J'ai téléphoné en effet, à la préfecture, jeudi, pour l'informer que je ne pourrais me rendre à Cahors le 10 septembre et que je priais les mutilés de reporter leur soirée au 26 ou au 27 du même mois.

Je tiens d'écrire une lettre au Président de l'Association pour lui expliquer les causes du malentendu regrettable, et l'assure que je serai à sa disposition le lundi 26 septembre s'il juge utile d'organiser une manifestation.

J'espère que les mutilés n'auront rien perdu pour avoir attendu.

Veillez agréer etc...

PEYRIGA.

Obsèques

Dimanche ont été célébrées les obsèques civiles de M. Charles Contou, agent-technique principal des Ponts et Chaussées.

Une foule considérable a suivi le char funèbre qui était recouvert de nombreuses et magnifiques couronnes offertes par les amis du regretté défunt.

Au cimetière, M. Sènes, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, a adressé au nom de l'Administration le dernier adieu en ces termes :

Messieurs, Messieurs, Mes chers camarades,

Au nom du personnel des Ponts et Chaussées et des Agents-Voyers du département du Lot, je viens apporter un suprême hommage au camarade Contou et c'est avec une émotion profonde qu'au bord de cette tombe prématurément ouverte, je lui adresse un dernier adieu.

Charles Contou, né le 7 septembre 1878, avait fait des études sérieuses au Lycée Gambetta. Il fut nommé commis stagiaire dans le service des Ponts et Chaussées le 1^{er} mai 1899 et a monté tous les échelons de son grade jusqu'à celui d'agent technique principal. D'un caractère affable, il avait conquis l'estime de tous ses camarades. Fonctionnaire intelligent et laborieux, il s'acquittait de son service à l'entière satisfaction de ses chefs.

Après la mobilisation, Charles Contou a aussi rempli tous ses devoirs envers la Patrie, dans la zone des armées, jusqu'au jour, où l'armistice signé, il fut mis en congé illimité.

Rentré dans ses foyers, il avait repris son poste au bureau de l'ingénieur ordinaire, s'acquittant de ses fonctions toujours avec le même dévouement qu'avant la guerre.

Bon père et bon époux il était heureux au milieu de sa famille, partageant son bonheur entre une femme adorée et deux

enfants chéris. Mais affaibli par les misères de la campagne, Contou succomba prématurément à l'âge de 43 ans, enlevé à l'affection de ses siens, laissant d'unanimes et profonds regrets et le voilà maintenant dormant du dernier sommeil.

Nous nous inclinons très respectueusement devant la tombe de ce bon et dévoué camarade et nous prions sa famille, sa veuve éplorée, ses deux jeunes enfants et son vieux père, de recevoir ici l'expression de notre vive sympathie et de nos bien sincères condoléances.

Que les regrets unanimes de toute cette assistance apportent aussi un peu d'atténuation à leur immense douleur.

Camarade Contou, adieu.

Puis, M. Molinié, au nom du groupe de la Libre-Pensée de Cahors, a exprimé les regrets qu'avait provoqués la mort de Charles Contou qui était un des fondateurs du Groupe.

Nous renouvelons à la famille nos bien vives et sincères condoléances.

Après le bal des jardiniers

Comme nous avons eu le plaisir de le dire dans notre numéro de vendredi, le bal des Jardiniers a obtenu un succès éclatant et mérité.

Nous sommes heureux d'apprendre que la Commission du bal, à laquelle nous renouvelons nos sincères félicitations, a versé au Bureau de bienfaisance de Cahors une somme de 225 francs.

On comprendra avec quel plaisir, nous renouvelons nos félicitations aux organisateurs du bal, MM. Malique, Brunet et Laucou, pour la belle fête qu'ils ont organisée, et nos remerciements pour la belle œuvre de solidarité qu'ils ont accomplie.

UNE INAUGURATION

Samedi soir a eu lieu l'inauguration du Palais des Fêtes.

Dans ce vieil immeuble qu'était l'ancien Palais de Justice, aujourd'hui, il y a un établissement propre, coquet, élégant, décoré avec un goût parfait.

Il est certain que ce sera avec plaisir que le public, amateur de distractions théâtrales, cinématographiques, de bals, se donnera rendez-vous dans cette salle spacieuse, bien aérée, ruisselante de lumières.

Le spectacle cinématographique, durant lequel l'Orchestre Symphonique dirigé par M. Noury s'est fait entendre, fut des plus intéressants.

M. Feydel avait bien fait les choses : nous souhaitons bon succès aux directeurs du Palais des Fêtes dont l'inauguration ne pouvait être, pour le moment, mieux réussie.

Le vol des bijoux

Dans notre dernier numéro de dimanche, nous avons annoncé que la police avait arrêté le ou les auteurs du vol de bijoux qui fut commis à la consigne de la gare de Cahors.

Dans cette nuit, une sacoche appartenant à M. Vincens, représentant d'une maison de bijouterie de Lyon avait été volée. Cette sacoche qui contenait pour près de 200.000 francs de bijoux, fut repêchée, éventrée et à peu près vidée de bijoux, à la chaussée du Pont Valentré par M. Barthélémy, charbon, rue du Lyceé.

Une enquête fut ouverte : des recherches eurent lieu. M. Caillou, l'actif et l'habile commissaire de police de notre ville, crut souvent être sur la piste du ou des voleurs.

A vrai dire, ses soupçons s'étaient portés sur le jeune Henri Combebias, mais le signalement donné par un employé du P. O. sur un individu qu'il avait vu sortir de la gare dans la nuit du 9 au 10 juillet, ne concordait pas au signalement du voleur arrêté. Il était grand et gros, disait l'employé ; or, le jeune Combebias est de taille moyenne.

L'enquête se poursuivait toujours et le ou les voleurs étaient libres. Mais le hasard fait bien des choses, et la police mobile de Toulouse en a profité.

Un jour de la semaine dernière, le jeune Henri Combebias, âgé de 19 ans, domicilié chez sa mère, rue Brive, 5, rencontra un ami, un copain, nommé Paul Faure, originaire de Cahors, qui est un ancien familier des milieux où régnait Combebias, rue Bouscarrat.

Faure habite Montauban et exerce la profession de camelot, avec sa camarade Suzanne Bressy. Ce n'est pas un petit saint. Il a eu souvent des démêlés avec la justice. Mais, depuis quelque temps, il se tenait bien. On n'avait rien à lui reprocher.

Hélas ! il rencontra Combebias, ou plutôt Combebias fut le trouver : « Dis donc, Paul, j'ai là quelques bijoux. Tu ferais bien de te charger de les écoulés. Tu auras la forte commission », dit Combebias.

Et Faure, sans hésiter, accepta les bijoux que lui confia Combebias.

Mais Faure n'est pas connaisseur en bijouterie ; il s'empressa pour connaître la valeur des bijoux, de les montrer à un de ses collègues en camelote, de la place de Montauban.

« Est-ce de l'or ou du toc », demanda Faure à son collègue. — « Fichtre ! mais c'est de l'or pur. As-tu beaucoup de bijoux comme ceux-là ? » — « J'en ai quelques-uns » répondit Faure.

Le camelot interrogé par Faure eut l'occasion d'aller le jour-même à Toulouse, où, par hasard, il rencontra un agent de la brigade mobile auquel il confia qu'il connaissait un camelot de Montauban, nommé Paul Faure qui tentait d'écouler des bijoux volés.

Cette déclaration ne tomba pas dans l'oreille d'un sourd. L'agent de la mobile en informa ses chefs, et samedi matin, une brigade d'agents arrivait à Montauban pour cueillir Faure.

Celui-ci était parti pour Cahors, où il venait « tenir » la foire.

Les agents poursuivirent la chasse, et arrivèrent dans la matinée à Cahors où ils n'eurent aucune peine pour trouver Paul Faure qui était en train d'installer son étalage de camelot.

Paul Faure fut prié de venir au bureau de police. Il plaça son étalage et avec sa maîtresse, il suivit les agents.

Interrogé sur la question des bijoux, tout de suite Faure déclara qu'il les tenait du nommé Henri Combebias. Les agents de la mobile se rendirent vers midi et demi chez ce dernier, rue Brives l'Appréhendement, et le conduisirent à la police. Henri Combebias nia, tout d'abord. Mais, il ne put expliquer la provenance d'un brillant desserti d'une valeur de 4.000 francs qu'il avait dans la poche de son gousset. Mais pendant qu'on l'interrogeait, des agents perquisitionnaient dans les maisons publiques de la rue Bouscarrat, au numéro 10 spécialement.

La perquisition fut fructueuse dans la chambre de la nommée Cécile Renaudin, dite Lina, dont Combebias était l'amant de cœur, et à cause de laquelle, ainsi que nous l'avons annoncé, il s'était livré mercredi dernier à des voies de fait sur des voyageurs qui avaient eu l'imprudence de conduire la donzelle dîner avec eux à l'Hôtel des Ambassadeurs.

Dans la chambre de Lina, la police mobile trouva cachés entre le matelas et le sommier des bijoux pour une valeur de 15 à 20.000 francs.

Lina déclara que son ami lui avait confié ces bijoux qu'il avait trouvés, un soir, dans la rue.

Cette découverte de bijoux dans la chambre de sa maîtresse, fut annoncée à Combebias qui, alors, avoua être l'auteur du vol de la sacoche appartenant à M. Vincens, représentant d'une maison de bijouterie de Lyon.

Il a déclaré avoir agi seul, et il a indiqué qu'après avoir porté et ouvert la sacoche sur le Pont du chemin de fer, il avait pris tous les bijoux qu'il pouvait emporter, et qu'il avait jeté le reste dans le Lot.

Il déclara que ces bijoux étaient cachés sur le toit du petit bâtiment qui se trouve dans l'immeuble où il habite rue Brive. C'est là, en effet, qu'on retrouva les bijoux cachés dont la valeur atteint plus de 100.000 francs.

Ces aveux faits, Combebias et sa dame de cœur furent écroués à la prison de Cahors, où allaient les rejoindre dimanche soir à 3 heures, leurs courtiers Paul Faure et Suzanne Bressy.

L'affaire est-elle closé ? D'autres révélations ne seront-elles pas faites ?

On dit que Combebias qui est né en Amérique, avait l'intention de partir dans son pays d'origine, avec son amie pour ouvrir un magasin de bijouterie, et à cet effet, il avait commencé par faire une provision de bijoux qui ne lui coûtaient pas cher. C'était le meilleur moyen de faire vite fortune.

Cour d'assises du Lot

Audience du 19 septembre 1921

Infanticide

La session de la Cour d'assises du Lot (3^e trimestre) s'est ouverte, à Cahors, lundi matin, à midi.

La première affaire est celle du nommé Souilliac, François, âgé de 30, cultivateur au Soulié (commune de Capdenac) qui est inculpé d'infanticide.

L'audience est ouverte à midi. Il est procédé au tirage au sort des jurés et à l'appel des témoins.

M. Andrieu, substitut du Procureur de la République, soutient l'accusation. M. Lacaze, est assis au banc de la défense.

M. Bonnefous, greffier en chef donne lecture de l'acte d'accusation.

Acte d'accusation

L'accusé habitait avec sa femme et ses 2 enfants sur une petite propriété qu'il cultivait au hameau du Soulié, commune de Capdenac.

Au mois de juin, le Parquet fut avisé que la femme Souilliac dont l'état de grossesse avancée avait été remarqué paraissait avoir accouché clandestinement et qu'en d'autres circonstances pareil fait s'était déjà produit. La dénonciation ajoutait que le mari était le principal coupable.

L'enquête révéla le bien fondé de l'accusation.

Le 2 juin 1921, la femme Souilliac fut prise de douleurs de l'enfantement annoncées la veille par certains symptômes. Elle envoya chercher par ses enfants son mari qui travaillait dans un champ voisin. L'accusé étant arrivé, s'enferma dans la maison avec sa femme, ordonnant aux enfants de rester dehors et de ne rien dire à personne.

Vers 2 heures de l'après-midi, la femme Souilliac accouchait d'un enfant du sexe masculin. L'accusé après avoir sectionné le cordon ombilical, noua la partie adhérente au corps de la mère, mais négligea volontairement de pratiquer la même opération sur le nouveau-né qui ne tarda pas à succomber à l'hémorragie qui s'en suivit.

L'accusé plaça ensuite le petit cadavre dans une cuvette sous le lit et, le soir venu, alla l'enfourner sous le fumier contre le mur de l'étable.

C'est là qu'il fut découvert par le Parquet, le 11 juin.

Le médecin expert constata que l'enfant n'était pas venu à terme et il a déclaré que le nouveau-né avait vécu et aurait été viable.

Les époux Souilliac ont eux-mêmes fait connaître que l'enfant avait remué après sa naissance.

Le rôle passif que la femme Souilliac avait joué dans cette affaire n'a pas permis de la renvoyer devant la Cour d'assises. Cependant, l'information a révélé que depuis peu de temps elle avait accouché prématurément deux autres fois dans des conditions très suspectes et de nature à faire admettre que les époux Souilliac avaient pris la détermination de ne pas avoir d'autre enfant.

L'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires ; mais il est signalé comme ne respectant pas le bien de ses voisins et ne jouissant pas de leur confiance.

Souilliac interrogé, reconnaît les faits qui lui sont reprochés, mais il regrette son acte.

M. Andrieu réclame, en termes énergiques, une peine sévère contre l'accusé pour lequel plaide M. Lacaze.

Le jury rapporte un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes. Souilliac est condamné à DEUX ANS DE PRISON.

Audience du 20 septembre 1921

Attentats à la pudeur

Mardi matin, a comparu devant la Cour d'assises du Lot, le nommé Born, Cyrien, âgé de 55 ans, cultivateur à Molières (canton de Figeac). Born est inculpé d'attentats à la pudeur sur ses deux filles âgées de 14 et 15 ans.

Le jury constitué, il est procédé à l'appel des témoins.

M. Bonnefous, greffier en chef, donne lecture de l'acte d'accusation dont nous ne donnons qu'un résumé, en raisons de la nature des faits incriminés.

Acte d'accusation

Après avoir habité le bourg de Molières, canton de Lacapelle-Marival, l'accusé est venu se fixer à Lillac.

Marié plusieurs fois, père de 17 enfants dont 9 seulement sont vivants. Born vivait en mauvaise intelligence avec sa femme.

Celle-ci brutalisée par son mari, menacée par lui et craignant pour sa vie, s'est

décidée à quitter le domicile conjugal et à adresser une plainte au Parquet à raison des violences dont elle était l'objet.

C'est au cours de l'enquête que la femme Born a été amenée à faire connaître les actes immoraux commis par Born sur la personne de ses filles Léa, âgée de moins de 13 ans et Sylvie âgée de 14 ans.

Interrogée, la jeune Léa a révélé nettement trois faits qui constituent des attentats à la pudeur caractérisés.

L'accusé proteste contre les déclarations de Léa qu'il prétend inspirées par sa femme.

Quant à la jeune Henriette, elle raconte 2 faits. Born nie. Mais il reconnaît cependant n'avoir pas été très prudent à l'égard de ses deux enfants.

Une de ses filles Marie Born, veuve Falpre, habitant Paris, déclare que son père, alors qu'elle avait 13 ans, lui avait fait des propositions obscènes.

Nécrologie

C'est avec un vil regret que nous apprenons le deuil cruel qui frappe le sympathique M. Garric, ancien commis principal des P. T. T., en la personne de sa mère, décédée à Cahors.

Nous prions notre ami M. Garric et sa famille, de vouloir bien agréer l'expression de nos bien vives sympathies et de nos sincères condoléances.

ACCIDENT

Dimanche matin, un enfant de 3 ans environ jouait sur la place du Marché lorsqu'il fut heurté par un charretton traîné par un âne. Une roue du charretton passa sur un bras du pauvre petit qui fut assez fortement contusionné.

Porte-monnaie

Dimanche, M. Pomié, propriétaire à Larroque-des-Arcs, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une certaine somme qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Un essai des plus heureux

Un médecin écrit :

Mme C..., de SAUVETERRE (Lot-Garonne), quarante-six ans, était atteinte de gastrite chronique avec mauvais état général. Soumise au traitement de l'eau SAINT-MARTIAL, elle n'éprouva plus de vomissements ni douleurs alimentaires ; l'absorption de l'eau est suivie d'une sédation très marquée de la pesanteur épigastrique, la constipation est améliorée et la malade commence à s'alimenter six jours après d'une façon lente et progressive.

Dépôt : Pharmacie ORLIAC, à CAHORS.

C'est bien à l'APOLLO-Cinéma que les Cadurcains pourront voir cette semaine, à partir de JEUDI, un des plus grands chefs-d'œuvre de l'art cinématographique.

?

Albas

Décès du professeur Hallberg. — Dimanche dernier, un cortège recueilli accompagnait la famille aux obsèques du savant et de l'homme de bien que nous avons vu à l'évocation de la délicate figure de celui dont toute la carrière universitaire a eu pour but la pratique de la vraie science, l'amour du beau et le souci du bien.

Agé de 68 ans, il était nommé à Cahors à la sortie de l'École Normale supérieure et s'attachait alors doublement à notre pays par son alliance avec une de nos plus vieilles familles. Tour à tour, dans les Lycées de Cahors, Saint-Etienne et Bordeaux, puis, dans les Facultés de Dijon et de Toulouse, il mit tout son zèle à faire rayonner autour de lui sa pure culture classique, et cela, toujours, avec la plus parfaite modestie. Il serait trop long de citer tous les ouvrages que nous devons à son activité ; d'ailleurs la vie intellectuelle a été trop bien retracée par un ami personnel, M. Lafon, représentant lui-même de cet enseignement auquel le regrette disparu avait consacré toute son ardeur, pour que nous en reparlions à nouveau.

Nous voudrions cependant mentionner encore sa merveilleuse « Messe en Vers » dont le tirage, trop limité, hélas, n'a permis qu'à ses proches et à quelques intimes d'en murmurer les strophes. L'âme du vrai croyant qu'était le professeur Hallberg avait augmenté la majesté du divin sacrifice par la religieuse beauté des vers ; grâce à lui, notre prière montait vers Dieu plus vibrante et plus pure.

Car, si le professeur Hallberg fut un lettré parfait, il ajoutait à ces qualités d'esprit de rares dons du cœur. Son aménité en avait fait le conseiller, le confident et l'ami de beaucoup. Il venait parmi nous, aux vacances, goûter dans le bercail familial, le repos que méritaient ses fatigues, et plus

lard, il le préféra à tout autre, à l'âge de la retraite. Pendant des années, il nous donna l'exemple de l'aïeul doux et bon. Entouré d'affection, il eut la consolation de voir se grouper autour de lui une nombreuse famille. C'est au milieu de siens qu'il est parti, au lendemain du baptême de son cinquième arrière-petit-fils. De sa plume encore alerte, il avait tracé, à cette occasion, des vers délicats et touchants, dernière lueur de la lampe qui bientôt allait s'éteindre. Ses obsèques amèneront auprès de sa famille éplorée tous ceux qui l'avaient connu et estimé. A l'Eglise, pendant la cérémonie funèbre, tandis que l'un d'eux assistait le prêtre à l'office divin, ses petits-enfants tinrent à réaliser un souhait d'autrefois, dououreusement écouté : sur l'orgue et le violoncelle, ils firent revivre les accords des morceaux préférés, ce pendant que les tout petits, les frères petits-enfants, leurs bras chargés des fleurs qu'il aimait tant, accompagnaient pour la dernière fois le grand-père, en un suprême geste de l'enfance à l'aïeul.

Et c'est à l'ombre des cyprès de notre cimetière, près du Lot, dont vous vous fiez à suivre les méandres, qu'il nous a quittés. Monsieur le Professeur Hallberg, un bien pénible : Au revoir ! Tandis que la terre allait garder votre corps, un bruit, au-dessus de nos têtes m'a fait lever les yeux. C'étaient deux ailes blanches, qui, venant de Luzech, allaient vers Albas ; un moment, elles planèrent sur nous et furent, j'en suis certain, le symbole idéal de votre existence : elles marquaient l'union entre vos deux foyers familiaux, et votre amour pour les deux pays qui, ayant fait son œuvre de bien sur la terre, pouvaient goûter à la récompense céleste promise aux hommes tels que vous.

Catus

Généreux donateur. — M. Emile Delfort administrateur de la Société « l'Epargne » de Toulouse, vient de faire don au Comité agricole de Catus d'une somme de cinq mille francs, destinée à organiser aux foires de novembre ou de décembre, un marché aux Vins. L'importance des foires diminue de jour en jour, il est bon de souligner cet acte et de remercier le généreux donateur.

M. Emile Delfort a également versé entre les mains du Maire de Catus la somme de cinq cents francs pour l'érection du Monument aux Morts.

Encore, une fois, au nom de Catus, merci.

L'inauguration du Monument aux Morts pour la Patrie, se fera sans aucun doute dans le courant du mois de novembre ; ce sera nous aimons à le croire une très belle fête digne de nos héros et dont nous aurons l'occasion de reparler.

Luzech

Nos visiteurs. — Parmi les visiteurs de nos régions, nous avons eu le plaisir de compter M. Georges Rateau, le distingué chef de cabinet du Président de la Chambre des Députés.

M. Georges Rateau, dont la famille habite notre région, est un ancien élève du lycée Gambetta.

Vire

Succès scolaires. — Nous apprenons avec le plus vil plaisir que M. Roger Germain, élève de l'École Centrale, fils de notre excellent compatriote M. Germain, expert près le Tribunal civil de la Seine, vient d'obtenir le n° 2 aux examens de sortie de ladite école.

Son frère, M. Maurice Germain, étudiant à la faculté de droit de Paris vient de subir avec mention les derniers examens de sa licence en droit.

Aux jeunes lauréats et à leur si sympathique famille nos plus vives félicitations.

Bourses. — Par arrêté du 10 septembre, M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'accorder à la jeune veuve Picou, notre compatriote, élève de l'école laïque de Duravel une bourse normale de 1.000 fr. pour l'École primaire supérieure de Gourdon. Nos félicitations.

Figeac

P. T. T. — Nous apprenons avec plaisir que M. Gibart, facteur à Figeac, qui s'était présenté dernièrement au concours comme commis des P. T. T., vient d'être admis avec le n° 42 sur 161 candidats reçus.

On annonce également la nomination de M. Couronne, facteur intérimaire à Figeac, comme facteur auxiliaire à Felzins. Félicitations.

Profité. — M. Guilhem, percepteur de la réunion de Camburat, en résidence à Figeac, a trouvé le jour de la foire une somme très importante qu'il s'est empressé, après recherches, de remettre à son propriétaire. Félicitations.

EAU SAINT-MARTIAL

Laxative-Dépurative

A. DELPUECH, à Figeac

Salviae

On réclame. — Le conseil municipal de Salviae a voté une somme de cent francs pour l'éclairage de la ville en hiver ; déjà les nuits commencent à être longues ; les rues sont obscures et nous sommes persuadés que le conseil municipal de Salviae mettra en exécution son projet en éclairant la ville tout au moins les nuits sans lune, les dimanches et les jours de foire dès le début.

Hyménée. — Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Marguerite Alida Bouygues, fille du propriétaire bien connu de Peucheur avec M. Elói Besse instituteur à Paris.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

FIN DE VACANCES

Adieu à mon jardin.

Il faudra quitter cher jardin agréable où j'ai passé réveillé plus d'un jour délectable. Ce n'est pas sans regret et sans larmes aux yeux que j'entrevois d'ici le grand jour d'adieu.

Tu me tins lieu d'amante et tu me fus fidèle. Je t'adorais pensif, ne songeant plus à elle. Et je t'étais ainsi heureux dans la clarté. Pour la première fois, enfin, j'avais aimé.

Où j'étais amoureux de toi, de ta beauté. Des fleurs, de tes oiseaux, de l'insecte diapré qui vole en une ronde folle et continue. S'abaissant, s'élevant du vif et à la vue.

Je ne serais plus là, je pleurerai pour sûr Si je venais ainsi ce séjour jadis sûr. Tout dénué de fleurs et dans la grande allée l'empire de mes pas à la terre gelée. Adieu ! Je m'en va, mais sans cesse présent Sera ton souvenir, ô regrette absent ! Si je meurs loin de toi, comme grâce dernière Qu'on m'enterre là-bas : c'est près du cimetière. (Souvenirs de jeunesse).

L. CHABERT.

Souillae

Joseph Calcas. — Une figure vraiment queyrinoise une âme probe et douée des instincts les plus patriotiques, un cœur généreux et tendrement vaillant à jamais ; le poète Joseph Calcas, décédé le 3 septembre dernier, dans sa terre natale où il a voulu rester jusqu'à ses derniers jours.

Ancien combattant de 1870-71 comme mobile du Lot, ancien rédacteur à la Préfecture de la Seine, Joseph Calcas, obligé de quitter l'école à l'âge de 11 ans, et par suite instruit presque tout seul, se livrait de toute son âme au culte des Muses. Collaborateur zélé de plusieurs journaux, fondateur du « Queyrac-Lot », il a écrit des romans en patois et en français, composé des chansons dont la plus vivante est « Lou des chansons » et s'est attaché à peindre le pays natal. On a su comprendre et apprécier à sa juste valeur, car l'Athénée des Troubadours de Toulouse lui décerna un prix, et la « Société des Etudes du Lot » dont il est membre, une mention.

A la signature de la paix, son cœur de patriote à tressailli, et dans une effusion de patriotisme, il a composé peut-être son plus beau vers. Mais à cause de sa modestie, ceux-ci sont peu connus.

Il est mort, à l'âge de 72 ans, au moment où il venait de composer un long poème en vers, après une courte maladie de 5 jours qui lui ravi l'affection de sa famille habitant Souillae.

Thédirac

Inhumation. — Le corps de M. Calvy, ancien instituteur à Thédirac qui mourut il y a quelque temps subitement à Martel a été transféré samedi à Thédirac dans un caveau de famille, au milieu d'une nombreuse affluence de personnes amies ou parents du défunt.

Nous renouvelons une fois de plus aux familles Grangé de Surgès et Passesfond nos biens vifs sentiments de condoléance.

NOS DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 22.

LA GREVE DU TEXTILE. — La situation est inchangée au sujet du conflit du textile. Le ministre du travail attendait, ce matin, la réponse des délégués patronaux pour savoir s'ils acceptaient son arbitrage.

M. Daniel Vincent, qu'un rédacteur de Paris-Télégramme a vu, ce matin, à 10 heures et demie, a déclaré qu'il n'avait pas encore reçu la réponse attendue et que, par conséquent, il n'avait pu convoquer les délégués ouvriers qu'il devait recevoir dans la matinée.

KRASSINE A BERLIN. — De Berlin : Le Commissaire du peuple Krassine est arrivé hier à Berlin, en compagnie du commissaire Lunareschowsky pour conférer avec divers personnages officiels allemands et des financiers pour l'achat de marchandises.

LA CONFERENCE DU CHOMAGE. — De Washington : La Conférence du chômage proposée par le Président Harding, s'ouvrira à Washington le 26 septembre.

L'EXPIATION GRECQUE. — De Londres : Le roi Constantin a refusé la paix telle que la fixaient les termes du traité. La Grèce devra, maintenant, accepter la situation qui lui sera faite par la révision du traité de Sévres.

EN BAVIERE. — De Munich : Dans les milieux parlementaires on déclare que von Kahr consentira à occuper le poste de Président d'Etat qui sera prochainement créé par la Diète bavaroise. Le Dr Winterstein, actuellement attaché au ministère de la Justice deviendrait président du Conseil.

NEGLIGENCE ÉTRANGE ! — De Munich : La Muenchener Zeitung constate que la police bavaroise, qui avait trouvé à Oppenau les traces des assassins

d'Erzberger, a négligé pendant 6 jours de les poursuivre. Elle envoya ensuite des policiers à Munich sans avoir, au préalable, demandé à la police de cette ville d'arrêter les deux coupables.

Paris, 13 h. 25.

EN RHENANIE. — Voici des précisions sur le retour des troupes de Rhénanie. Au moment où nous devons occuper la Ruhr, indépendamment d'une partie de la classe 19, nous avions envoyé en avant, dans la Ruhr, notre armée de couverture, cantonnée dans la zone lorraine et dont le rôle est d'être toujours prête à renforcer l'armée du Rhin en cas de besoin, sans avoir à mobiliser d'autres unités. Cette armée de couverture comprend 2 divisions et les autres unités militaires utiles. Au dernier Conseil Suprême, il fut décidé qu'en accord avec les Belges, on retirerait ces troupes mal cantonnées et ne pouvant pas passer l'hiver sur le Rhin. La décision fut prise par le maréchal Foch, de commencer le retrait le 15 septembre. Elle s'est terminée ce matin. M. Briand a avisé les Alliés et le gouvernement allemand de cette décision. En 48 heures cette armée de couverture peut reprendre les quartiers qu'elle occupait. — Actuellement l'armée d'occupation sur le Rhin comprend 85 mille Français, 15.000 Belges, et 4.000 Anglais, au lieu de 11.000, parce que les Anglais ont retiré leurs troupes pour l'Irlande et pour la Silésie. L'armée américaine comprend 12.000 hommes qui seront bientôt retirés, pense-t-on, et remplacés par les Français.

REMERCIEMENTS

Madame veuve Charles CONTOU et ses enfants Suzanne et Jean, Monsieur Jean CONTOU, son père, ancien huissier à la Préfecture, Monsieur et Madame LOURADOUR, chef de station à Espère (Lot), Monsieur et Madame Georges LOURADOUR, surintendant des Contributions Directes à Agen et leur fille Suzanne.

Les familles CONTOU, CABANES, IZARD, DURAND, ALBERT, CABARROT, MAURY, TAUBANT, THIÉRON, TAVERNE, CHARLIER, ESAULT et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Charles-Bernard CONTOU

Adjoint technique principal des Ponts et Chaussées

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Ernest GARRIC, Commissaire principal des P. T. T. en retraite, Madame Ernest GARRIC, Mademoiselle Paul GARRIC, Monsieur René GARRIC, médecin aide-major, hôpital militaire à Strasbourg, Madame et Monsieur RENOUX et leur fils, Madame SÉGUÉLA, née GARRIC, Monsieur SÉGUÉLA, négociant, et leur famille, Madame Veuve DURAND et sa famille, Monsieur CONTIVAL et sa famille, Mademoiselle TARDIEU, Directrice d'École en retraite, Monsieur et Madame TARDIEU, de Paris, et leur fille, et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Madame Veuve GARRIC

Née DURAND

leur mère, grand-mère, tante et cousine, décédée dans la 91^e année de son âge, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu jeudi à 9 h. 1/2 en l'église Cathédrale. Réunion à la maison mortuaire, 9, rue Nationale.

AVIS

Monsieur SALGUES Pierre-Marie-Henri, propriétaire à Salvézou, près Catus (Lot), a l'honneur de prévenir le public qu'à partir de ce jour il ne paiera plus les dettes que pourrait contracter son fils André-Joseph SALGUES qui a quitté le domicile paternel.

L. LESCALE.

A Vendre par Lots

4.000 MÈTRES DE TERRAIN

Situé chemin de la Caserne

Dominant les annexes de la Gare

S'adresser 1, rue du Bousquet

TISSUS DE ROUBAIX

DRAPERIE ET ROBE - SERGE PURE LAINE

STOCK à liquider avec 50 0/0 de baisse

Marchés franco gare toutes quantités

MILLES CAMPAGNE, 94, rue Cuvier, Roubaix, Fabricant (Nord).

DERNIERE LOCALE

Mouvement des Instituteurs

Par arrêté préfectoral en date du 19 septembre sont nommés aux postes ci-après :

M^{me} Vermande, sur sa d., de Bagnac à Viacac ; Mlle Alis, de Dégagnac à Bagnac ; Mme Benel, de Reilhaguet à Dégagnac ; Mme Brillant, de Labastide-Murat à Reilhaguet ; Mme Lherm, de Vaillac à Labastide-Murat ; Mme Bonnassie, de Fajoles à Vaillac ; M. Bonnassie, de Fajoles à St-Chamarand ; M. Pradayrol, de Bannes à Fajoles ; M. Sinae, de Martel à Bannes ; Mme Sinae-Bouygues, d'Ussel à Bannes ; M. Faure, d'Issepts à Martel ; M. Fenouil, de Carluet à Issepts ; M. Cantagrel, de Couzou à Payrinhac ; Mme Cantagrel, de Couzou à Payrinhac ; M. Moltaz, de Fontanes-Lunegarde à Couzou ; Mme Moltaz, de Fontanes-Lunegarde à Couzou ; M. Pouillange, de Payrinhac à Lacabrette-Castelnau ; Mme Pouillange, de Payrinhac à Lacabrette-Castelnau ; M. Coleda, de Lacabrette-Castelnau à Fontanes-Lunegarde ; Mme Brun, de St-Bressou, à Aynac ; M. Cadiergues, de Ladirat-Terrou à St-Bressou ; Mlle Castagné, de Ladirat-Terrou au Roc ; Mme Galou, de Séniergues-Salviae ; Mlle Verhac, de Séniergues-Monfaucon ; Mlle Penchenat, à Belfort-Lalbenque ; M. Lherm, de Mayrinhac-Lentour à Tauriac ; M. Bastardie, de Lanzac à Belmont-Bretenoux ; M. Vaysse, de



JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER le réputé spécialiste de M. GLASER Paris, 63, Bd Sébastopol, qui visite la région depuis de longues années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

EN VOICI D'AILLEURS UNE PREUVE :

Monsieur GLASER, 29 juin 1921

Tous les bandages que j'avais portés me tourmentaient et mon mal s'aggravait. Votre appareil sans ressort qui se porte jour et nuit a radicalement immobilisé ma hernie et m'a permis de travailler sans fatigue. Je vous dois la force et la santé, avec toute ma reconnaissance, je vous autorise à publier ma lettre.

Monsieur LAUMONT Pierre, Cultivateur à Port-Saint-Marie (Lot-et-Garonne).

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, affaiblies, descendues, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à :

CAHORS, samedi 1^{er} octobre, Hôtel de l'Europe.

VAYRAC, 2, Hôtel Delmon Germain.

CAUSADE, 3, Hôtel Larroque.

SOULLAC, 4, Hôtel de la Gare, Courpet.

SARLAT, Dimanche 9, de 8 h. à 1 h., Hôtel de la Madeleine.

FIGEAC, Samedi 15 octobre Hôtel des Voyageurs.

MAURS, Mercredi 19 octobre, Hôtel du Commerce.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE

Grossesse, Obésité

Matrice, Déplacement des Organes

BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE

ETUDE

DE

M^r Louis LESCALE

NOTAIRE A CAHORS

VENTE

D'UN

FONDS DE COMMERCE

Deuxième avis

Suivant acte reçu par Maître Louis LESCALE, notaire à Cahors, le neuf septembre mil neuf cent vingt et un, Monsieur André CAZES, négociant, et Madame Marthe BORDES, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, Place du Marché, numéro 3,

Ont vendu à Monsieur Jean SÉGUÉLA, négociant, et Madame Henriette BARTHÉLEMY, son épouse, demeurant aussi à Cahors, rue Fénelon, numéro 5,

Le fonds de commerce de « Marchand de nouveautés, confections, tissus et rouenneries » portant pour enseigne « A la Samaritaine » que Monsieur et Madame CAZES ont vendu à Cahors, Place Gallemar et rue Fénelon, numéro 5.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites en l'étude de dit Maître LESCALE, dans les dix jours au plus tard de la présente insertion.

Pour deuxième insertion : L. LESCALE.

ON DEMANDE

Des Ouvrières laveuses

6, Faubourg Cabazat

TRAVAIL ASSURÉ TOUTE L'ANNÉE